



ARRÊTÉ N° 2024.1356

Du registre des arrêtés municipaux

Fermeture tunnel avenue du Mont aux malades (Accès rue du professeur fleury/ parc de la Bresle)

ARRETE

Nous, maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Vu** le Code de la Route ;

- **Considérant** le squat dont a fait l'objet le tunnel de l'avenue du mont aux malades depuis plusieurs jours par un groupe de personnes,

- **Considérant** la nécessité de procéder au nettoyage dudit tunnel, jonché entre autres de débris et de matelas,

- **Considérant** le risque de nouvelles occupations durant l'été,

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1 : L'accès au tunnel souterrain permettant la traversée aux piétons situé avenue du Mont-aux-Malades sera fermé du mardi 9 juillet 2024 au dimanche 15 septembre 2024 inclus.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la ville de Mont-Saint-Aignan.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le 09 juillet 2024

Catherine FLAVIGNY

Maire
Conseillère départementale

Certifié exécutoire par publication et affichage en date du 09/07/24

Copies

Police Nationale / Municipale

Madame le Maire

Archives